

Recueil des actes administratifs

■ n° 375

3 décembre 2021

Pages 9319 à 9332

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2021-507 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit.....	9322
Arrêté n° 2021-508 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Activités juridiques : assistant juridique.....	9322
Arrêté n° 2021-509 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens.....	9323
Arrêté n° 2021-510 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de la classe préparatoire aux grandes écoles filière ECVG parcours Mathématiques appliquées à l'économie, sociologie et histoire du monde contemporain (ESH).....	9323
Arrêté n° 2021-511 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion.....	9324
Arrêté n° 2021-518 du 18 novembre 2021 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information.....	9324
Arrêté n° 2021-519 du 18 novembre 2021 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing vente	9325
Arrêté n° 2021-520 du 18 novembre 2021 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme.....	9325
Arrêté n° 2021-521 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit.....	9326
Arrêté n° 2021-523 du 18 novembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master deuxième année du domaine Droit, Économie, Gestion mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures.....	9326
Arrêté n°2021-597 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Forum pour demain ».....	9327
Arrêté n°2021-598 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Association sportive IUT ».....	9328
Arrêté n° 2021-600 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Forum pour demain ».....	9328
Arrêté n° 2021-602 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Association sportive IUT ».....	9329

Arrêté n° 2021-610 du 24 novembre 2021 relatif aux candidatures pour les élections partielles au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 30 novembre 2021 9329

Arrêtés

Arrêté n° 2021-507 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit, la commission chargée de l'examen des vœux d'inscription est composée comme suit :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-508 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Activités juridiques : assistant juridique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Activités juridiques : assistant juridique, la commission d'admission est composée comme suit :

- > François Goliard, maître conférences, président,
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-509 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 à la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens, la commission d'admission est composée comme suit :

- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences, présidente
- > Marty Laëticia, CIPECMA

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-510 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de la classe préparatoire aux grandes écoles filière ECVG parcours Mathématiques appliquées à l'économie, sociologie et histoire du monde contemporain (ESH)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-2 et D. 612-1-13
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de la classe préparatoire aux grandes écoles filière ECG parcours Mathématiques appliquées à l'économie, sociologie et histoire du monde contemporain (ESH), la commission chargée de l'examen des vœux d'inscription est composée comme suit :

- > Maxence Novel, professeur agrégé, Lycée Saint Exupéry, président
- > Philippe Boulier, professeur agrégé, Lycée Saint Exupéry
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences, La Rochelle Université
- > Catherine Duval, inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation (IEN-IO)
- > Sébastien Frimont, proviseur, Lycée Saint-Exupéry
- > Isabelle Sueur, professeuse des universités, représentante du doyen de la Faculté de droit, de science politique et de management
- > Julien Viau, maître de conférences, La Rochelle Université
- > Yannick Thevenet, chef du service académique d'information d'insertion et d'orientation (CSAIIO)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-511 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion, la commission chargée de l'examen des vœux d'inscription est composée comme suit :

- > Sophie Tarascou, enseignante-chercheuse contractuelle, présidente
- > Hélène Cardoni, enseignante-chercheuse contractuelle
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-518 du 18 novembre 2021 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Jean-François Berthevas, maître de conférences, président
- > Gaël Planchais, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-519 du 18 novembre 2021 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing vente**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing vente, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences, présidente
- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-520 du 18 novembre 2021 portant nomination du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme le jury d'admission est composé comme suit : Jean-Charles Rico, maître de conférences, président Mathieu Paquerot, maître de conférences

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-521 du 30 novembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au niveau de la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Elsa Kohlhauer, enseignante contractuelle
- > Dorothee Simonneau, maîtresse de conférences
- > Philippe Sturmel, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-523 du 18 novembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master deuxième année du domaine Droit, Économie, Gestion mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au niveau de master deuxième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice,

procès, procédures, au titre de l'année universitaire 2022-2023, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Stéphane Manson, professeur des universités, président
- > Paul Cazalbou, professeur des universités
- > Linda Arcelin, professeuse des universités
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n°2021-597 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Forum pour demain »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 18 novembre 2021,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 800,00 euros est attribuée à l'association « Forum pour demain » pour soutenir le projet étudiant intitulé : Essaouira.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

- > sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 800,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n°2021-598 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Association sportive IUT »**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 18 novembre 2021,

ARRÊTE**Article 1**

Une subvention de 1 500,00 euros est attribuée à l'association « Association sportive IUT » pour soutenir le projet étudiant intitulé : Tournoi inter IUT.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 1 500,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-600 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Forum pour demain »**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 18 novembre 2021.

ARRÊTE**Article 1**

Une subvention de 800,00 euros est attribuée à l'association « Forum pour demain » pour soutenir le projet étudiant intitulé : ACF color run.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 800,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-602 du 18 novembre 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Association sportive IUT »**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 18 novembre 2021.

ARRÊTE**Article 1**

Une subvention de 1 000,00 euros est attribuée à l'association « Association sportive IUT » pour soutenir le projet étudiant intitulé : IUT beach tour 2022.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 1 000,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-610 du 24 novembre 2021 relatif aux candidatures pour les élections partielles au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 30 novembre 2021**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie, notamment le titre II,
Vu l'arrêté n° 2021-503 du 19 octobre 2021 portant organisation de l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT,
Vu l'arrêté n° 2021-504 du 19 octobre 2021 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants des personnel BIATSS au conseil de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1 – Recevabilité des candidatures pour le collège des BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et de santé)**

Dans le cadre de l'élection partielle des représentants des personnels BIATSS au conseil de l'IUT du 30 novembre 2021, les deux candidatures suivantes sont déclarées recevables :

Collège des BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et de santé)		
Nom de la liste	N°	Nom du candidat
	1	Monsieur Michel DAURIAT

Collège des BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et de santé)		
Nom de la liste	N°	Nom du candidat
	1	Monsieur Jean-Marc LHOMME

Article 2 – Irrecevabilité de la liste de candidatures pour le collège des usagers

Dans le cadre de l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT du 30 novembre 2021, la liste de candidatures suivante étant incomplète, elle est déclarée irrecevable :

Collège des usagers		
Nom de la liste	N°	Noms des candidats
Pour les étudiants de l'IUT	1	Monsieur Valentin SOURISSEAU
	2	Madame Maurine TOCCO
	3	Monsieur Loïs HAMON
	4	
	5	
	6	
	7	
	8	

Aucune autre liste de candidatures n'ayant été déposée pour le collège des représentants des usagers, le scrutin du 30 novembre 2021 est donc annulé et reporté à une date ultérieure.

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, 24 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

